

DPR : Relevé des principales priorités annoncées pour la ruralité

La **Déclaration de Politique Régionale wallonne** a été publiée le 11 juillet.

Vous trouverez ici un aperçu des principales priorités politiques annoncées concernant les aspects forestiers, ruraux et agricoles qui vous intéresseront particulièrement.

Nous serons ravis d'en discuter avec vous lors de Demo Forest, à Bertrix, où nous vous accueillerons les 30 et 31 juillet prochains sur notre stand n° 218.

Les Aspects forestiers, nature, chasse et biodiversité

En lien avec nos demandes :

Le Gouvernement **mettra en œuvre** les dispositions prévues par la **Loi de Restauration de la Nature (EU)**, en tenant compte de la nécessaire autonomie alimentaire européenne et de la juste rémunération des agriculteurs. D'ici 2026, le Gouvernement devra mettre en place un **plan régional de restauration** tenant compte des spécificités de notre territoire : ce plan prévoira une **trajectoire à l'horizon 2050** pour restaurer progressivement l'ensemble des habitats en mauvais état de conservation. Dans ce cadre, le Gouvernement organisera une concertation avec toutes les parties prenantes pour transposer le dispositif en partenariat avec les acteurs de terrain.

Le Gouvernement prendra des mesures pour **garantir les objectifs du Code Forestier** notamment l'équilibre des diverses fonctions de la forêt, l'équilibre feuillus-résineux et la nécessaire adaptation de la forêt au changement climatique.

Pour ce faire, une véritable **stratégie de développement économique de la filière bois** sera définie, en partenariat avec les entreprises et les propriétaires, pour augmenter la valeur ajoutée de la production forestière et développer ce secteur.

En concertation avec les conseils cynégétiques, le monde de la chasse et le DNF seront pleinement inclus dans la **lutte contre les espèces invasives**. De même, les demandes de destructions des espèces occasionnant des dommages à la biodiversité ou aux cultures seront simplifiées et traitées endéans un délai de rigueur. Un monitoring suivra l'évolution globale de la faune et de la biodiversité.

Le Gouvernement **modernisera** le fonctionnement du **Département Nature et Forêts (DNF)** et rendra plus transparent la distinction entre ses missions de conseil, de gestion et de contrôle.

Le Gouvernement se donne l'objectif de **reboiser la Wallonie** afin de contribuer à la fois à la biodiversité, au développement de l'agroforesterie et à la captation de CO₂.

Les bonnes nouvelles (potentielles)

Le **cadre de développement éolien sera révisé** afin d'atteindre les objectifs de la législation européenne. Le Gouvernement veillera à sécuriser les procédures administratives tout en assurant la balance des intérêts entre l'intérêt paysager, l'impact sur la biodiversité, la santé et le respect du cadre de vie des citoyens.



Le décret qui définit les zones d'accélération des énergies renouvelables sera révisé avec l'objectif d'**exclure de ce mécanisme préférentiel les éoliennes en zones forestières** et naturelles et le photovoltaïque dans les parcelles agricoles.

Le Gouvernement mettra en œuvre dans les meilleurs délais le plan d'action régional en faveur des pollinisateurs dans le cadre de la stratégie nationale 2021-2030 définie.

Le Gouvernement entend **éradiquer les déchets sauvages via des mesures de prévention et de répression** (principe pollueur-payeur). Le Gouvernement améliorera la réglementation afin de la rendre plus effective, notamment au travers de l'échelle des peines et des amendes. Il mettra en place le **fichier central relatif à la délinquance environnementale** en veillant à ce que tous les acteurs de terrain concernés puissent y avoir accès. Les pollutions à la source seront mieux contrôlées. Le Gouvernement mettra en place une politique de prévention vigoureuse.

Celles qui méritent plus d'explication

Le Gouvernement poursuivra l'objectif de passer de 1 à **5% du territoire wallon sous statut de protection fort d'ici 2030**. Le Gouvernement évaluera la Stratégie Biodiversité 360°.

Il **mettra à jour** le décret wallon relatif à la **Loi sur la Conservation de la Nature** au vu des obligations européennes.

Il évaluera le « plan loup » et élaborera une stratégie concertée avec les acteurs concernés pour prévenir les éventuelles nuisances. Le Gouvernement étudiera également le retour d'espèces disparues dans nos contrées et leur impact sur le biotope.

Le Gouvernement **mettra en place une stratégie forestière** en vue de garantir la transition vers une sylviculture plus durable en considérant l'approche multifonctionnelle des forêts. Il évaluera les modalités de la certification forestière (PEFC ou FSC).

Le Gouvernement **objectivera l'intérêt écologique des forêts anciennes** et analysera la pertinence d'un statut de protection ad hoc.

Les Aspects agricoles :

En lien avec nos demandes

Le Gouvernement :

- **Évaluera la réforme du bail à ferme** et, en concertation avec d'autres niveaux de pouvoir, **mettra en place des mesures incitatives** pour les parties afin qu'elles s'inscrivent dans cette législation. Il fera également mieux connaître la législation auprès des acteurs concernés.
- Souhaite promouvoir une agriculture familiale centrée sur des travailleurs qui développent des produits de très haute qualité, issus du savoir-faire inscrit dans les terroirs wallons.
- Soutiendra toutes les mesures d'adaptation au changement climatique et les pratiques favorables à l'amélioration des écosystèmes et qui enrayerent le déclin de la biodiversité.
- Sera aussi particulièrement **attentif aux nouvelles législations** qui concernent la **captation carbone** et la réduction des émissions carbone au départ du secteur agricole.
- S'inscrit pleinement dans la politique sanitaire et phytosanitaire mise en place par les politiques européenne et fédérale qui visent à supprimer systématiquement tous les produits nocifs pour la santé et l'environnement, ainsi que dans les objectifs de réduction de



l'utilisation de produits phytosanitaires (PPP) et des antibiotiques. Il souhaite tendre vers une production alimentaire durable garante des plus hauts standards sanitaires et environnementaux.

Les bonnes nouvelles

Le Gouvernement **réorganisera les administrations** qui sont sous son autorité afin de les moderniser, de regrouper agriculture et alimentation, veillera le cas échéant au maintien de leur agrément, et améliorera considérablement le service aux usagers.

Celles qui méritent plus d'explication

Le Gouvernement :

- Travaillera à **réformer le statut d'agriculteur actif** pour orienter les aides vers les acteurs de l'agriculture familiale et favoriser le renouvellement des générations. Il s'engage à maintenir le cofinancement du deuxième pilier.
- Prendra des **mesures, en ce compris fiscales, concernant le prix du foncier au bénéfice des agriculteurs actifs** afin de lutter contre toute forme de spéculation. Le travail de l'Observatoire du foncier agricole sera maintenu voire amplifié si nécessaire afin d'avoir une vue globale du marché.
- Se dotera des moyens nécessaires pour **activer son droit de préférence** et explorera la possibilité de prévoir un système de portage financier au bénéfice des jeunes et nouveaux repreneurs. Il encadrera strictement le développement des énergies renouvelables en zone agricole (agrivoltaïsme, biogaz, etc.). Il examinera tout mécanisme (préemption, forme innovante de droit de propriété, etc.) qui permet de protéger les terres ayant une fonction nourricière.
- Facilitera les échanges de biens ruraux, notamment à l'amiable.

Premières conclusions provisoires

Le caractère ambitieux et novateur de cette feuille de route pour une législature qui s'annonce dense sur de nombreux dossiers rencontre une partie des revendications de NTF, en ce compris et c'est essentiel, dans le champ des valeurs que nous prônons concernant la liberté de gestion, le rôle économique, la vision à long terme et la responsabilité sociétale des entrepreneurs ruraux que nous sommes. Beaucoup de nos demandes ont été entendues : NTF va désormais s'atteler à suivre de près la mise en œuvre de ces mesures afin de veiller à qu'elles soient effectivement alignées avec nos objectifs.

De manière générale, cette DPR fournit une orientation pour les actions gouvernementales avec des points d'interrogations nécessitant des clarifications qui apparaitront avec le temps. Sachant que NTF défend également la valeur patrimoniale de vos propriétés, mettons en avant la volonté du Gouvernement de s'engager à diminuer radicalement les droits de succession par une simplification et des réductions phasées.

